



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 juin à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Herblain, dûment convoqué le 19 juin 2024 s'est réuni aux Terrasses de la Gournerie à Saint-Herblain sous la présidence de Monsieur Dominique TALLEDEC, vice-président du Centre Communal d'Action Sociale.

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Dominique TALLEDEC, Evelyne ROHO, Nelly LEJEUSNE, Alain CHAUVET Michelle DEQUIDT, Guylaine YHARRASSARRY, Marie-Line RABILLER, Annick VAILLANT, Séverine SANCEREAU

ÉTAIENT EXCUSÉ(E)S :

Valérie AUDEGOND, Matthieu ANNEREAU, Gérald CRESPEL, Joël MOSSET, Eric BAINVEL

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNÉ(E)S PROCURATION :

Farida REBOUH à Alain CHAUVET
Martine LE BAIL à Marie-Line RABILLER

ABSENT : Bertrand AFFILÉ

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Delphine BERTHELOT

DÉLIBÉRATION 2024-06-30

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU CCAS BUDGET PRINCIPAL

 <i>Liberté • Égalité • Fraternité</i> RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	Accusé de Réception LA PREFECTURE DEPARTEMENT 044 Identifiant de l'acte : 044-264400342-20240628-20240630-DE Date de réception de l'acte par la Préfecture : 28/06/2024
--	--

Hôtel de ville
BP 50167
44802 Saint-Herblain
Cedex
T 02 28 25 20 00
saint-herblain.fr

DÉLIBÉRATION 2024-06-30

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU CCAS BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : Dominique TALLEDEC

Il est proposé au Conseil d'administration réuni sous la présidence de Dominique TALLEDEC, Vice-président, délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire et Président du CCAS, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- de donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (voir état annexé) ;
- de constater, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté à cette séance relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- de décider d'annuler les crédits disponibles ;
- de voter et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés en annexe.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL CCAS

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		22 992,26		445 804,03		468 796,29
Opérations de l'exercice	1 500,73	1 675,89	1 969 540,86	1 709 373,16	1 971 041,59	1 711 049,05
TOTAUX (a)	1 500,73	24 668,15	1 969 540,86	2 155 177,19	1 971 041,59	2 179 845,34
Résultats de clôture		175,16	260 167,70		259 992,54	
Restes à réaliser (b)					-	
TOTAUX CUMULES (a+b)	1 500,73	24 668,15	1 969 540,86	2 155 177,19	1 971 041,59	2 179 845,34
RESULTATS DEFINITIFS A REPORTER (y/c Restes à réaliser)		23 167,42 (1)		185 636,33 (2)		208 803,75

(1) dont 5 905.19 € pour le CLIC

(2) dont 21 683,91 € pour le CLIC

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve la présente délibération à l'unanimité.

Pour ampliation,

Le Vice-Président du CCAS
Dominique TALLEDEC

Reçu en préfecture de Nantes le 28 juin 2024

Publié le 02 juillet 2024